

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	51 (1989)
Heft:	4
Artikel:	En tant que consommateur de courant électrique, l'agriculteur passe plusieurs fois à la caisse
Autor:	Düring, Félix
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1084964

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En tant que consommateur de courant électrique, l'agriculteur passe plusieurs fois à la caisse

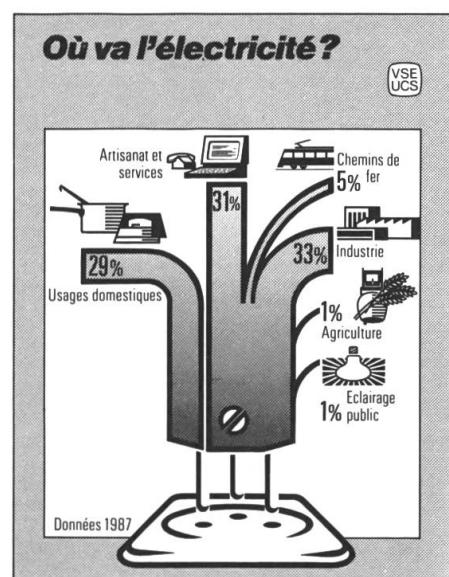
Félix Düring, agriculteur à Niederbüren SG

La section Saint-Gall de l'ASE-TA a fait circuler parmi ses membres un questionnaire sur les problèmes liés à la consommation du courant électrique. Cette enquête a démontré que les points les plus contestés étaient d'une part les tarifs, jugés trop élevés, et d'autre part les interruptions de courant vers midi, qui ont pour conséquence de stopper les séchoirs en grange. Cette situation a pu être partiellement améliorée grâce à la diffusion d'une information détaillée aux membres de la section ainsi que par l'ouverture d'un dialogue constructif avec les quelques cent compagnies d'électricité de la région qui concernent cette section.

Le prix moyen du courant électrique en Suisse se monte aujourd'hui à environ 13,8 centimes par kWh. Certains agriculteurs payent pourtant plusieurs fois ce prix, parfois même jusqu'à 1,50 fr. par kWh; des tarifs supérieurs à 30 cts. par kWh ne sont pas rares chez les agriculteurs saint-gallois. En effet la distribution du courant électrique dans les campagnes coûte cher, à cause des importantes lignes électriques qu'elle implique. Les agriculteurs sont pourtant directement concernés par les inconvénients provoqués par ces lignes, à savoir les poteaux,

pylônes et autres nuisances liées au passage des lignes électriques. L'agriculteur est-il vraiment un si mauvais consommateur de courant électrique, comme il l'a été souvent prétendu dans les milieux proches des compagnies d'électricité? Le dépouillement du questionnaire a démontré que, bien au contraire, les agriculteurs sont des clients très intéressants pour les centrales, car ils consomment du courant surtout en été! Presque les deux tiers de leur consommation d'électricité se répartit sur le semestre d'été. Les coûts de production du courant électrique sont nettement plus bas en été qu'en hiver et les capacités des centrales sont sous-exploitées durant cette période de l'année. L'agriculture contribue donc à réajuster le déséquilibre chronique saisonnier entre production et consommation de courant électrique. Cette affirmation est d'ailleurs confirmée dans un interview très remarqué, paru récemment dans la presse, de M. F.J. Harder, Président de la Centrale électrique du nord-est de la Suisse SA (NOK). M. Harder est très clair sur ce point et va même jusqu'à proposer un rabais sur le prix du courant consommé par l'agriculture, en se basant pour cela sur les chiffres, qui mettent nettement en évidence la sur-consommation d'été. Hélas, ce pas

n'est pourtant pas encore franchi, et la situation réelle actuelle montre bien que l'agriculteur paye encore son courant électrique toujours plus cher que le consommateur urbain. Les agriculteurs ne s'attendent pas à un prix moyen du courant de 8,5 centimes par kWh, comme c'est le cas dans l'industrie. Il a pourtant été démontré par plusieurs publications antérieures, qu'une différence de quelques centimes sur le prix du kWh a été mise en place, mais il n'a jamais été question d'une différence de plus de 100% aux dépens de l'agriculture!



L'agriculture à elle seule, ne consomme que 1% du courant électrique en Suisse.

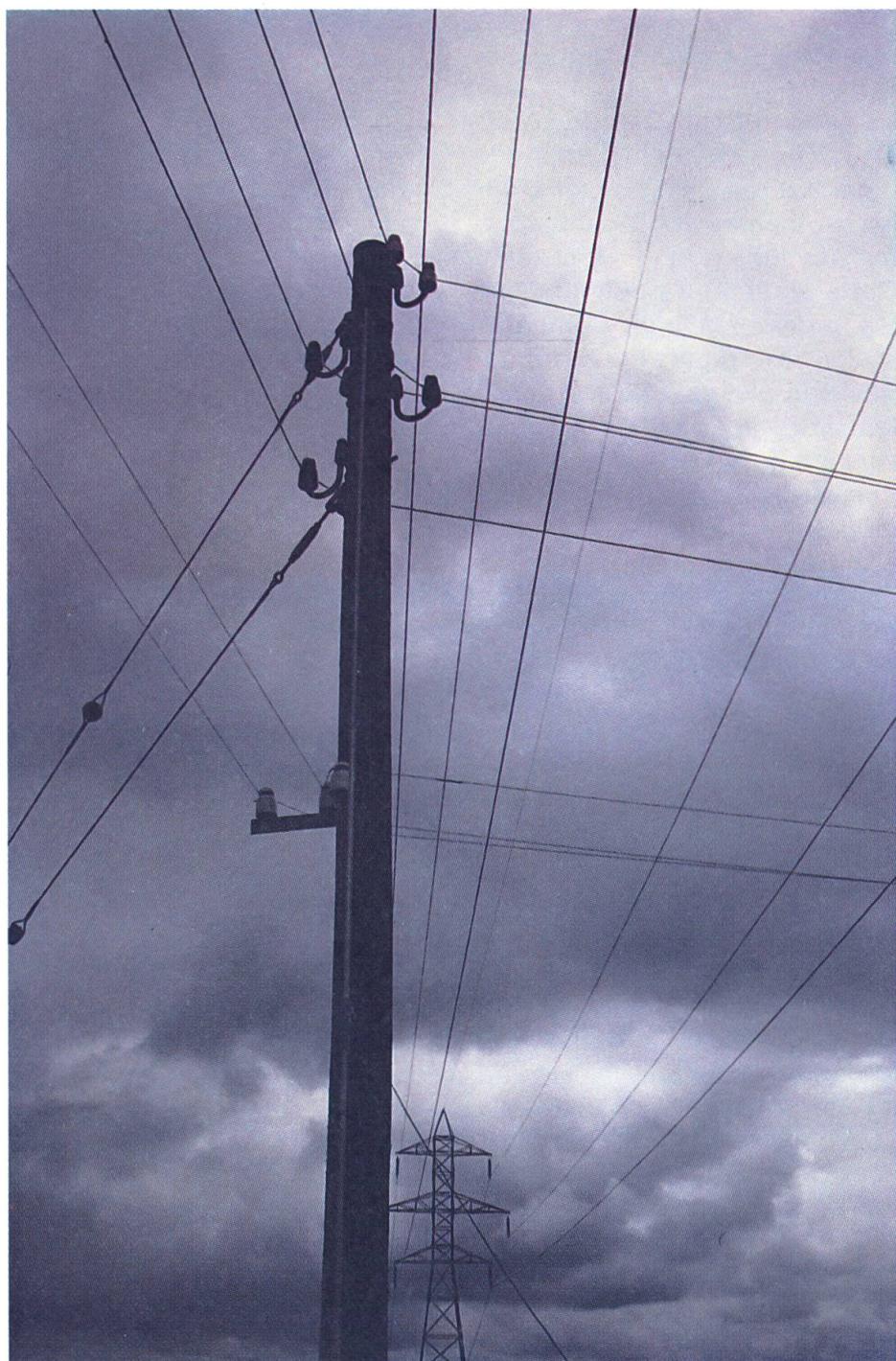
Pourquoi la consommation électrique est-elle surtaxée dans l'agriculture?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de mieux comprendre de quoi est composé le tarif du courant électrique. Dans le canton de Saint-Gall, les compagnies électriques appliquent aux petits consommateurs et aux ménages principalement le tarif dit du prix de base (GPT). Les plus grands consommateurs, eux, se voient appliqués le tarif du prix d'exploitation (LPT). Le tarif du prix de base se compose d'un forfait de 100.– à 500.– francs par consommateur et par année, indépendamment de la consommation de courant, auquel s'ajoute un coût de 16 à 22 centimes par kWh en plein tarif et de 8 à 14 centimes en bas tarif. Ces deux éléments représentent l'essentiel du coût du courant électrique, taxé selon le système de tarif du prix de base.

Pour ce qui est du tarif du prix d'exploitation, seul un forfait insignifiant ou le plus souvent aucun forfait n'est pris en considération. A cela s'ajoute aussi un prix par kWh, relativement bas en période de plein tarif et un autre prix encore en période de bas tarif. Mais en plus de cela, il faut encore compter avec le calcul des pointes de travail qui sont enregistrées par la pointe de consommation maximale durant quinze minutes consécutives. Cette valeur maximale reste valable pour une période allant de six mois à une année. Il est très fréquent que la valeur de la pointe de travail maximale soit enregistrée tous les six

mois, en même temps que le relevé des compteurs. Les valeurs maximales sont la cause principale d'une tarification trop élevée dans l'agriculture. En effet, sur une exploitation agricole, ces quelques pointes des con-

sommation ne sont que très occasionnelles durant les mois d'été, lorsque, par exemple, l'agriculteur pasteurise du jus de pomme ou hâche de la paille. Dans l'industrie, au contraire, ces valeurs maximales ont plu-



L'approvisionnement en courant électrique des exploitations agricoles décentralisées sur le territoire est comparativement plutôt onéreux. L'agriculture est pourtant directement concernée par les lignes à haute tension qui relient les centrales électriques aux grands sites de consommation.

Calcul du coût de la consommation ménagère de courant électrique avec et sans prise en compte de la valeur de consommation maximale

Consommation	Tarif du prix de base	Tarif du prix d'exploitation
plein tarif 1500 kWh	à 18,7 ct. = 280.50	à 13,2 ct. = 198.-
bas tarif 3000 kWh	à 9,2 ct. = 276.—	à 9,2 ct. = 276.—
forfait	15,50/mois = 186.—	27,50/mois *) = 110.-
taxe pour consommation maximale 5 kW à 117.60		588.-
coût annuel total	742.50	1172.-

*) part du ménage = $\frac{1}{3}$

tôt un effet dépressif sur le coût du courant, car elles ont une incidence moindre, étant plus proches de la consommation moyenne de l'entreprise. Lors de l'établissement de ces tarifs, basés sur la valeur de consommation maximale il a été officiellement et plus ou moins consciemment admis, que des pointes de consommation importantes et très occasionnelles auraient une incidence très grande sur le coût du courant électrique, comme c'est le cas pour les petites et moyennes exploitations agricoles, qui ne sont que des consommateurs ponctuels de courant électrique. Cette valeur maximale durant un seul quart d'heure a une conséquence de plusieurs centaines de francs. On peut donc considérer que, dans le cas des exploitations agricoles, cette valeur maximale n'est qu'une façon de surtaxer le courant électrique, plutôt qu'un moyen de définition du tarif. Il est aussi intéressant de constater que, selon une étude menée par l'Union des Centrales Suisse d'électricité (UCS), l'utilisation du tarif basé sur le prix d'exploitation, a une influence économique nettement dépressive pour les consommateurs de moins de 10'000 kWh par an, en plein tarif. Ce phénomène peut vraiment

être qualifié d'injuste et il est même absolument inadmissible, si l'on sait que dans une exploitation agricole, la consommation du ménage est comptabilisée sur le même compteur. L'exploitant et sa famille ont donc toujours le souci de risquer d'influencer à la hausse la valeur de consommation maximale, en mettant en marche les machines ménagères, comme la machine à laver le linge ou le lave-vaisselle. En règle générale, ces ménages agricoles payent plus cher leur consommation de courant électrique que les autres ménages.

Les incidences d'une valeur maximale sur le coût de la consommation d'électricité d'un ménage agricole sont illustrées par l'exemple suivant, calculé sur la base des tarifs de la commune saint-galloise de Schänis.

Il faut aussi mentionner les spécialités de toutes sortes qui ont été proposées par certaines compagnies d'électricité à leurs clients.

Il est généralement admis qu'une exploitation agricole de taille moyenne consomme environ 3 à 4 fois plus d'énergie électrique qu'un ménage privé sans pourtant excéder des pointes de consommation équivalentes au double seulement.

Les entreprises consommant du courant électrique ne peuvent en aucun cas être rendues responsables de la problématique surcharge du réseau aux alentours de midi. Il est en effet notable que cette surcharge est causée par les innombrables cuisinières électriques fonctionnant à cette période de la journée. Pourquoi donc, l'agriculteur doit-il seul faire les frais de cette surcharge dans l'exercice de sa profession en se voyant infliger arbitrairement une coupure de courant à midi, interrompant le fonctionnement de son séchoir en grange? Ceci est d'autant plus injuste, qu'en même temps, la consommation électrique de son ménage est taxée au maximum! La dépendance du consommateur à l'égard du monopole des compagnies d'électricité est vraiment exploitée de manière abusive dans ce cas. La situation est vraiment insupportable si l'on prend encore en considération les taxes de raccordement au réseau très élevées auquelles sont soumis les agriculteurs, en plus du tarif basé sur les valeurs de consommation maximales et des coupures de courant à midi. La plus élémentaire logique devrait permettre de corriger cette situation injuste, frappant une profession qui consomme de l'électricité surtout durant les mois d'été.

Quelle relation il y a-il entre une coupure de courant à midi et l'économie d'énergie?

L'analyse de l'exemple du séchoir en grange laisse apparaître des conséquences très importantes. Selon la Sation fédé-

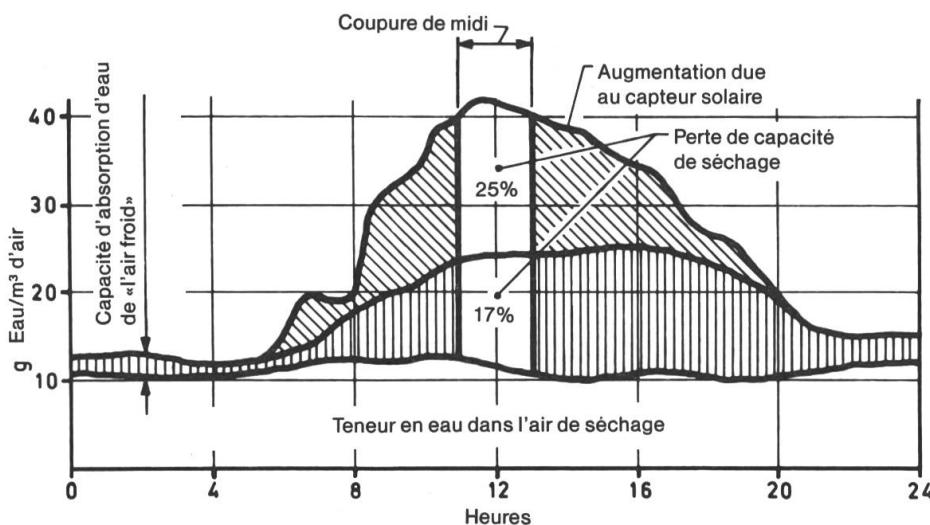
rale de recherches agronomiques pour l'économie d'entreprise et le machinisme agricole de Tänikon (FAT), une coupure de courant de une heure et demie, à midi, a pour conséquence une diminution de 17 à 25% du rendement de l'installation de séchoir en grange. L'arrêt des ventilateurs pendant la période la plus favorable de la journée a bien sûr pour conséquence que ces derniers doivent fonctionner plus longtemps, à une période moins avantageuse.

Personne ne peut reprocher aux communes de chercher à proposer des tarifs avantageux aux nouveaux habitants et aux nouveaux ménages qui consomment l'essentiel de leur énergie électrique vers midi. Ces avantages tarifaires ne doivent pourtant pas avoir de répercussions financières et techniques négatives pour l'agriculture. Dans ce domaine, il n'a pas encore été suffisamment tenu compte du principe de causalité. Le séchoir en grange est une machine d'exploitation, dont les pointes de travail se situent vers midi, en été; il ne se prête en effet guère à la compensation des

pointes de consommation de courant électrique, causées par les ménages. Ce phénomène ne doit pourtant pas être exagéré, car la coupure d'électricité de midi, au plus gros de l'été, n'est plus guère en relation avec une véritable pointe de consommation, la plupart des gens étant partis en vacances. Ces coupures sont pourtant maintenues en bien des endroits et même là où, grâce à de nouveaux compteurs électroniques, il serait tout à fait envisageable de les supprimer. Pour être juste, il faut pourtant souligner les différences entre les compagnies d'électricité. Il existe en effet quelques compagnies, particulièrement bien gérées, qui font une distinction claire entre consommation d'été et d'hiver et qui ne pratiquent plus les interruptions de courant pour les séchoirs en grange.

Des demandes claires et nettes

La section ASETA de Saint-Gall a largement motivé ses membres, au cours de nombreuses

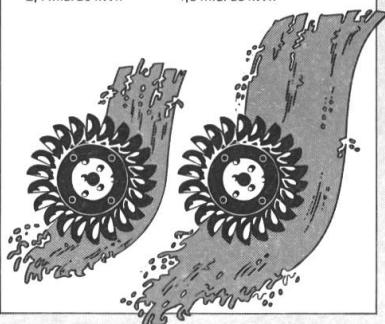


Influence d'une coupure de courant à midi sur le rendement du séchoir en grange.

Force hydraulique-faible en hiver, importante en été

Janvier 1988
Production
2,4 mia. de kWh

Juillet 1988
Production
4,0 mia. de kWh



Les centrales hydrauliques suisses produisent annuellement quelque 30 milliards de kilowattheures, soit environ 60 pour cent de la production nationale. La quantité d'électricité produite dans les centrales au fil de l'eau et à accumulation varie considérablement selon les débits des rivières et l'eau provenant de la fonte des neiges et des glaciers. C'est ainsi, à titre d'exemple, que la production globale des quelque 1000 installations hydrauliques était en 1983 de 36 milliards de kilowattheures, alors que l'année suivante elle n'atteignait plus que 31 milliards de kilowattheures. La différence de cinq milliards de kilowattheures, due à des circonstances naturelles, correspond au tiers environ des besoins annuels en électricité de l'industrie suisse. Si on compare les différences de production entre certains mois d'hivers et d'été, les écarts sont encore plus marqués. En janvier 1988 par exemple, les centrales hydrauliques ont produit au total 2,4 milliards de kilowattheures et en juillet de la même année près de 4 milliards de kilowattheures, soit quelque deux tiers de plus. Les besoins en énergie électrique suivent une évolution inverse. Ils sont en moyenne de 16 pour cent plus élevés en hiver qu'en été.

assemblées décentralisées, à regarder plus attentivement leurs factures d'électricité et à déposer des recours lorsque cela semblait nécessaire et fondé. Il faut espérer que cette action concertée puisse contribuer à combler les lacunes encore existantes et à atteindre les buts suivants:

- supprimer les tarifs basés sur la consommation maximale dans les petites et moyennes exploitations agricoles
- éliminer les interruptions de courant vers midi qui entraînent le bon fonctionnement des séchoirs en grange
- harmoniser, du moins en partie, les tarifs du courant électrique et ceci dans un futur immédiat.

Il est encourageant de constater que plusieurs compagnies d'électricité ont pris en considération les remarques fondées des agriculteurs et ont fait quelques pas en leur direction. En tête de peloton, la Centrale électrique de Saint-Gall et Appenzell (SAK), le plus gros fournisseur de courant pour le canton de Saint-Gall, a supprimé définitivement le tarif basé sur la consommation maximale pour quelques 550 exploitations agricoles. Cette mesure a eu pour effet immédiat de diminuer la facture d'électricité de plusieurs centaines de francs par exploitation. Cette mesure n'est pas à considérer comme un privilège particulier, mais simplement comme une réadaptation

des conditions tarifaires des consommateurs agricoles, par rapport aux autres branches professionnelles.

L'Association des centrales électriques suisses, recommande à toutes les compagnies, dans un rapport datant de 1985 déjà, de diminuer le tarif d'été par rapport au tarif d'hiver! Si donc, certaines compagnies d'électricité passent outre et font exactement le contraire, en décrétant des hausses générales de tarif, ce qui leur permet de profiter scandaleusement du prix de revient plus avantageux en été, c'est le moment ou jamais de les critiquer fermement et ouvertement.

Revue des produits

Le matériel pour le fenaision

La facheuse conditionneuse FC 202 bien connue, largeur de travail 2 m, était en vente jusqu'à présent avec un conditionneur à rotors et doigts mobiles ainsi qu'un peigne réversible réglable. Nouveau: on peut l'obtenir avec conditionneur à rouleaux pour légumineuses. Grâce à la faucheuse à disques l'andain passe par une conditionneuse extrêmement large.

Girofaneurs Kuhn: En plus de GF 5000 MHA, largeur de travail 5,40 m, avec relevage hydraulique des toupies extérieures qui pivotent simultanément vers l'intérieur, deux nouveaux modèles en complément. Les nouveaux GF 5000 M et GF 5000 T dont les toupies extérieures pivotent vers l'arrière pour le transport. Les girofaneurs Kuhn peuvent être réglés le plus bas possible afin que même les petits brins de paille soient ramassés. Le réglage de la hauteur – plus pour du fourrage dense – moins pour du fourrage léger –

s'effectue, sans outil, à l'aide d'un levier de réglage et en quelques secondes. Le GF 5000 M est construit en version 3-points avec tête pivotante et le GF 5000 T en version traînée.

Les girofaneurs Kuhn GF 4000 M et GF 4000 T, largeur 4,50 m, sont équipés non pas de 5 mais 6 bras de fourches par toupies. Un travail plus fin et plus régulier est garanti. Ces modèles sont aussi équipés du système de réglage par levier excentrique sans utilisation d'outil.

Pour les terrains en pente, Kuhn vous propose les deux super-légers GF 440 SRP et GF 22 NP d'une largeur de 4 m et 3,10 m.

Désormais, pour tous les girofaneurs pour attelage 3-points, il existe des roues support. La machine peut être ainsi rapidement attelée et avec un réglage optimal assurée un râtelage plus fin.

Giro-andaineurs rapides Kuhn: Les modèles sont livrables avec bras amovibles. La largeur de travail de

3,20 m ou de 3,80 m se réduit au transport à 1,40 m et 1,70 m. Cela économise de la place pour son rangement en hiver. Comme tous les andaineurs Kuhn, ils sont équipés d'un carter entièrement fermé avec engrenage graissé et bras de fourches à conduite tangentielle.

Nouveau, l'andaineur rapide Kuhn GA 300 G 3 R avec attelage frontal. Le nouveau châssis à 3 roues qui se trouve à l'intérieur du train de fourches assure un bon râtelage. Cet andaineur garde ainsi sa largeur de construction normale. Cette machine peut être également utilisée pour attelage arrière et ainsi tirer des andains en marche arrière et avant.

Actuellement, le Kuhnflex comme machine d'andainage est inégalable dans son rendement. Il est l'andaineur parfait pour toutes exploitations agricoles laitières dans lesquelles un sol propre et net est prédominant.

Kuhn, à la tête des fabricants de machines de fenaision, gagne de